

**Communication du Président du Conseil Régional
à la Session Plénière des 21 et 22 octobre 2010**

**Lancement du processus d'élaboration d'une
Stratégie Régionale pour la Biodiversité**

2010 est l'année du rendez-vous fixé par les pays de l'Union européenne pour stopper la perte de biodiversité.

La prise en compte de la biodiversité est un des 10 thèmes prioritaires de l'agenda 21 régional. C'est par ailleurs un des enjeux forts du SRADDT, qui, au-delà du diagnostic des grands écosystèmes qui composent le territoire régional, a vocation à guider la décision publique dans ses choix de développement.

Depuis le 18 octobre se tient à Nagoya la dixième réunion de la Conférence des Parties, organe directeur de la Convention sur la Diversité Biologique. Une délégation de la région Centre participera à la deuxième semaine de travaux.



Life in harmony,
into the future
COP10/MOP5
AICHI-NAGOYA
JAPAN 2010

C'est un temps d'échange international important, où il s'agira de mesurer les progrès engagés depuis le sommet de Rio dans la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, et notamment l'objectif 2010 d'arrêt de la perte de biodiversité.

Dans ce contexte international, et en cette année 2010, année de la Biodiversité, il vous est proposé d'engager le Conseil régional dans l'élaboration d'une stratégie régionale pour la biodiversité.

Une diversité biologique menacée

La biodiversité est un néologisme qui a environ 20 ans. Elle désigne, selon l'article 2 de la Convention sur la diversité biologique entrée en vigueur le 29 décembre 2003, la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins, et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie.

La biodiversité est menacée à toutes les échelles : les espèces s'éteignent actuellement dans le monde à un rythme d'environ 100 fois supérieur au taux naturel moyen et des dizaines de milliers d'autres espèces sont d'ores et déjà condamnées à une extinction future. Selon l'édition 2007 de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, un mammifère sur 4, un oiseau sur 8, un tiers des amphibiens et 70% des plantes sont en péril.

Les facteurs d'érosion de la biodiversité reconnus sont multiples :

- La surexploitation (stocks halieutiques, commerce mondial d'espèces protégées...)
- Les pollutions
- Les fragmentations et la déstructuration des habitats par l'extension urbaine et les infrastructures
- Les espèces invasives (dont la circulation est accrue par la mondialisation des échanges)
- Le changement climatique dont les effets actuels montrent déjà d'importantes migrations d'espèces, déterminantes pour leur survie.

Un objet de préoccupation croissante dans l'opinion publique

Une enquête Eurobaromètre, publiée en décembre 2007, révèle que 94% des Européens considèrent que la diminution de la biodiversité constitue un problème grave. Concernant les facteurs y portant atteinte, les Européens mettent en avant la pollution de l'air et les catastrophes d'origine humaine (27% chacun) suivies par le changement climatique (19%). Néanmoins, alors que la perte elle-même de biodiversité est un concept multidimensionnel, les réponses des Européens se focalisent surtout sur la disparition des espèces (végétales ou animales). Sur les conséquences, ils sont plus des 4/5èmes à souligner la contribution de la biodiversité à notre qualité de vie, son rôle indispensable à la production d'aliments, d'énergie, et de médicaments. Pour 93% d'entre eux, la préservation de la biodiversité est une obligation morale.

Une prise en compte progressive dans les stratégies publiques

Dix ans après la signature de la Convention sur la biodiversité à Rio, la communauté internationale s'est fixé comme objectif, au sommet de Johannesburg, en 2002, de freiner significativement l'érosion de la biodiversité d'ici à 2010.

La France et l'Union européenne ont adopté un objectif plus contraignant consistant à stopper cette érosion à ce même horizon. Pour y parvenir, la France s'est dotée en 2004 d'une Stratégie nationale pour la biodiversité. Notre pays dispose en effet d'une richesse écologique particulière.

Avec 641 espèces mondialement menacées présentes sur son territoire, la France se situe parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces animales et végétales menacées au niveau mondial. En Europe, la France métropolitaine

apparaît comme le 4^{ème} pays abritant le plus grand nombre d'espèces mondialement menacées (124) avec l'Espagne, le Portugal et l'Italie.

La biodiversité, un bien naturel difficile à évaluer économiquement

Le Grenelle de l'Environnement a confirmé la tendance croissante à la prise en compte de la biodiversité dans le domaine économique et juridique. Pour autant, l'une des limites à la définition de politiques publiques en faveur de la biodiversité réside dans la difficulté à en apprécier les avantages en terme économique.

Le rapport Landau relatif aux instruments économiques du développement durable, souligne que la valorisation de la biodiversité se heurte à une limite, celle de l'absence d'unité commune. En effet, dans le domaine du changement climatique, on peut raisonner par des équivalences CO2. Dans le domaine de la biodiversité, une telle unité n'existe pas.

En 1997, R. Costanza a livré une première évaluation monétaire des services rendus à l'humanité par les écosystèmes naturels. Pour ce faire, il a pris en compte 17 fonctionnalités produites par les écosystèmes de la planète, de la régulation du climat et de l'atmosphère jusqu'à la production de nourriture et de matière première. Ses calculs conduisaient à une valeur annuelle comprise entre 16 000 et 54 000 milliards de dollars.

Enfin, dans leur rapport de décembre 2007 présenté devant l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, les sénateurs Pierre LAFFITTE et Claude SAUNIER formulent des propositions visant d'abord à rémunérer les économies externes produites par les écosystèmes et sanctionner leurs destructions via l'instauration progressive d'une taxe pollueur-payeur et, d'autre part, à créer un marché de la compensation des atteintes aux milieux naturels.

La biodiversité, support d'innovation, de développement technologique et de progrès scientifique

Depuis des millénaires, les hommes connaissent les vertus médicinales de certaines plantes, et aujourd'hui, une grande partie des molécules utilisées dans notre pharmacopée ont été identifiées dans des plantes, voire des animaux. Un seul exemple, le paclitaxel a été isolé en 1967 dans l'écorce de l'If du Pacifique. Ce médicament est utilisé dans le traitement du cancer du sein, du poumon et de l'ovaire. En 2000, les ventes annuelles de ce médicament ont représenté 1,2 milliard d'euros.

L'observation de la biodiversité a permis également de développer un certain nombre d'innovations, par mimétisme. Ainsi, par exemple, les ingénieurs qui ont travaillé sur la conception du Shinkansen, le TGV japonais, voulaient éviter l'effet de choc ressenti dans les trains à l'entrée dans les tunnels. Pour cela, ils se sont inspirés du nez du martin-pêcheur, oiseau connu pour sa vitesse de pénétration d'un élément (l'air) dans un autre (l'eau).

De même, les feuilles de lotus, comme de nombreuses plantes et comme les ailes de multiples insectes, restent propres sans détergents ni produits chimiques, simplement par la façon dont la topographie complexe de leur surface interagit avec la physique des molécules d'eau. La société STO, leader français de l'isolation thermique de façades par l'extérieur, a conçu un revêtement extérieur, le Lotusan[®], qui utilise les mêmes principes de micro-structures pour retrouver toute sa propreté après la pluie.

Compte-tenu de ces éléments, la biodiversité ne se résume pas à la simple préservation de telle ou telle espèces emblématique. A l'échelle globale, la biodiversité doit être considérée dans ses rapports avec les enjeux majeurs que sont la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau potable, la croissance économique, la santé humaine, et l'évolution du climat.

C'est en ce sens que la biodiversité est reconnue comme « l'assurance-vie de la vie elle-même ». C'était d'ailleurs le slogan des journées des Nations-Unies de 2005 : « la biodiversité, une assurance-vie pour notre monde en changement ».

C'est dans ce contexte qu'il semble opportun que la Région formalise sa stratégie pour la Biodiversité.

En effet, les actions entreprises en région, par le Conseil régional lui-même ou ses partenaires, sont nombreuses et nécessitent d'être mise en perspective et en cohérence pour être amplifiées et devenir plus lisibles.

Il s'agit pour la collectivité régionale de répondre à deux enjeux essentiels :

I. AFFIRMER L'ECHELLE REGIONALE COMME LA MAILLE TERRITORIALE PERTINENTE POUR APPREHENDER LA RICHESSE DES HABITATS, COMPRENDRE LES DEPLACEMENTS DES ESPECES ET SOUTENIR LES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA QUALITE DES COURS D'EAU.

A travers l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie régionale pour la biodiversité, l'action de la Région s'inscrit en pleine complémentarité des politiques conduites par ses partenaires et a l'ambition de porter une mise en cohérence des objectifs et une mutualisation des moyens en faveur de la prise en compte de la biodiversité.

L'échelle régionale est pleinement pertinente pour cette approche :

- Elle permet une approche globale intégrant les grands systèmes fonctionnels (unités biogéographiques et climatiques, grands bassins versants, réseaux d'aires protégées, trame écologique européenne...)
- Elle intègre une vision stratégique élargie (programmes interrégionaux, cohérence avec les grandes politiques publiques...)
- Elle fait le lien entre ces approches et les échelons opérationnels infrarégionaux

II. INSCRIRE LA PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITE DANS L'ENSEMBLE DES POLITIQUES CONDUITES PAR LA REGION

Qu'il s'agisse de nature « ordinaire » (les paysages, la nature en ville...), de la biodiversité utile (les ressources du vivant, les services rendus...) ou du patrimoine naturel remarquable, la Stratégie Régionale pour la Biodiversité propose la mobilisation et la mise en cohérence des interventions régionales pour une meilleure efficacité des politiques existantes.

Il s'agit donc :

- De favoriser les synergies entre les stratégies et les politiques de la Région ayant des impacts positifs sur la biodiversité et de limiter les effets négatifs induits.
- De susciter des changements d'approche dans les programmes et les actions de la collectivité afin d'intégrer les enjeux de la biodiversité.

Les secteurs d'intervention concernés sont principalement en lien avec les grandes compétences de la Région :

- **L'aménagement du territoire**, notamment au travers de la contractualisation de la Région avec les territoires de projets
- **Le développement économique** (entreprises, filières régionales agricoles, offre et promotion touristique)
- **L'innovation et la recherche appliquée**
- **L'enseignement et la formation**
- **L'environnement**

Face à ces enjeux, la Région Centre peut développer un véritable programme d'actions, à partir des nombreuses actions déjà entreprises dans ses différentes politiques sectorielles.

A l'instar de l'action entreprise sur le Pôle d'Efficacité Energétique, il est proposé de construire un cadre opérationnel qui, au-delà de la simple mais nécessaire préservation de la biodiversité, engage la Collectivité dans la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation et d'actions, faisant de la prise en compte de la biodiversité, un facteur d'innovation, de développement technologique et de compétitivité économique.

CINQ OBJECTIFS STRATEGIQUES

Dès à présent, il semble que cette Stratégie Régionale pour la Biodiversité puisse être organisée autour de 5 objectifs stratégiques :

I. INFORMER, FORMER, SENSIBILISER

Même si l'intérêt pour la nature est important, la culture générale des habitants, des professionnels en général, et des décideurs, est faible sur les sujets liés à la flore et à la faune sauvages et à la connaissance des écosystèmes.

Un repositionnement de l'importance des préoccupations liées à la biodiversité implique une meilleure connaissance des habitants et des décideurs quant aux enjeux.

Cette orientation porte donc d'abord sur la diffusion des connaissances et des savoirs vers les publics cibles qui en auront besoin, préalable indispensable à une plus large mobilisation.

Quelques actions déjà entreprises par la Région, seule ou avec des partenaires

- ✚ Soutien aux associations de protection de la nature et de l'environnement pour leurs actions d'éducation à l'environnement grâce au dispositif Conventions Vertes.
- ✚ Mise en œuvre de l'Ecopôle
- ✚ Soutien aux collectivités / entreprises pour des projets démonstrateurs autour de la préservation de la ressource en eau avec objectif de formation / sensibilisation : appel à projets Eco l'Eau.

II. RENFORCER LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITE

De très nombreux acteurs sont concernés et s'impliquent dans la préservation de la biodiversité, avec des compétences, des modes d'intervention et des savoir-faire très variés. Démultiplier l'action pour la préservation de la biodiversité et

renforcer son efficacité nécessite de mieux coordonner et de mutualiser les connaissances.

Quelques actions déjà entreprises par la Région, seule ou avec des partenaires

- ✚ Une cartographie du réseau écologique régional a été engagée ; préfiguration de la future trame verte et bleue régionale.
- ✚ De nombreux inventaires naturalistes sont réalisés par les associations naturalistes, avec le soutien financier régional dans le cadre des Conventions vertes.
- ✚ Les Parcs naturels Régionaux développent des bases de données (exemple : STERNE dans le PNR Loire Anjou Touraine) et réalisent des inventaires communaux de la biodiversité (PNR Perche).

Le projet d'Observatoire régional de la Biodiversité s'inscrit à l'articulation de ces deux premiers objectifs stratégiques. Porté par l'établissement public Ecopôle, il aura pour vocation d'assurer une mise en cohérence des études et diagnostics naturalistes produits en région par notamment les associations naturalistes. Il pourra être l'outil privilégié de valorisation des données cataloguées dans le Système d'Information sur la Nature et les Paysages, en cours de construction avec l'Etat, et sera, le cas échéant, l'animateur d'un enrichissement des connaissances naturalistes, en impulsant, ponctuellement, des études complémentaires.

III. INTEGRER LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN ŒUVRE PAR LA REGION.

Un enjeu majeur pour le territoire est de réussir à concilier un développement harmonieux avec la préservation de la biodiversité. Il s'agit aussi de promouvoir le rôle du patrimoine naturel dans le développement et l'attractivité du territoire. Toutes les politiques régionales doivent être concernées.

L'objectif consiste à développer la connaissance de la biodiversité et des services rendus par les espèces et les écosystèmes. D'autre part, il s'agit d'évaluer comment la mise en valeur de cette biodiversité peut être source de développement (technologique, touristique...).

Quelques actions déjà entreprises par la Région, seule ou avec des partenaires

- ✚ **AGRICULTURE**
 - Soutien à l'agriculture biologique
 - Soutien à la filière apicole régionale (CAP filière apicole) visant notamment à maintenir un environnement favorable à la vie de l'abeille
- ✚ **ENVIRONNEMENT**
 - Soutien aux programmes d'actions des Parcs Naturels Régionaux.
 - Définition d'un réseau de Réserves Naturelles Régionales pour préserver et valoriser des sites à enjeux exceptionnels.
 - Soutien aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux / Contrats de Bassin.
 - Soutien au Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre et à son action de pastoralisme sur les secteurs à fort enjeu écologique.
- ✚ **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**
 - Le volet Biodiversité est une thématique obligatoire des Contrats 3G avec notamment l'engagement des Pays / Agglomérations dans la cartographie de leur réseau écologique : le financement de diagnostics biodiversité dans

les exploitations agricoles, les équipements et aménagements dans les exploitations découlant du diagnostic, les plans de gestion différenciée des espaces verts des collectivités, la protection de la biodiversité domestique...

IV. VALORISER LA BIODIVERSITE, SUPPORT D'INNOVATION, DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

La sélection naturelle a permis aux animaux et aux végétaux de développer de prodigieuses solutions pour s'adapter à des environnements souvent contraignants.

La biomimétique est une discipline visant à s'inspirer de ces adaptations pour innover dans le domaine industriel. On connaît par exemple les propriétés adhésives qu'ont développées les animaux et les plantes à l'image du velcro, issu de l'observation de la bardane.

Au-delà de sa nécessaire préservation, il s'agira au sein de cet objectif stratégique d'engager des projets de recherche et développement à partir de la biodiversité qui nous entoure.

Il s'agira aussi de montrer le potentiel de développement économique que génère la biodiversité, et sa nécessaire prise en compte dans les stratégies de développement des entreprises. Demain, il serait envisageable de réaliser des bilans biodiversité des organisations qui seraient le pendant des bilans Carbone

Quelques actions déjà entreprises par la Région, seule ou avec des partenaires

RECHERCHE

- Les Appels à Projets « Recherche » organisés par la Région permettent de soutenir des travaux scientifiques autour de la biodiversité. L'INRA d'Orléans a par exemple développé un projet de lutte biologique contre deux ravageurs des arbres, en concentrant ses recherches sur l'utilisation d'ennemis naturels de ces deux ravageurs que sont la processionnaire du pin et la mineuse du marronnier.

V. LA REGION CENTRE, UNE REGION ANIMATRICE ET EXEMPLAIRE.

A. ASSUMER L'ANIMATION DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

La Région Centre mène, avant l'engagement de cette stratégie sur la biodiversité, de nombreuses actions dans ce domaine. Les interventions de la Région ont été rappelées précédemment, à la fois en terme de sensibilisation, de développement de la connaissance ou d'actions qui concourent directement ou indirectement à la préservation de la biodiversité.

A partir de ce travail, des connaissances accumulées et des orientations législatives qui se dessinent, la Région Centre pourrait assumer les fonctions d'animateur des réflexions sur cette thématique de la préservation de la biodiversité, en accompagnant les collectivités infra-régionales et en animant un partenariat élargi aux autres acteurs de l'environnement.

B. LA REGION, COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

En prenant conscience de ses atouts, des potentialités écologiques de son territoire, et des menaces qui pèsent sur elles, la Région Centre pourrait souhaiter jouer un rôle d'exemplarité sur cette thématique.

L'objectif est donc ici de promouvoir des bonnes pratiques de gouvernance, de décision et de gestion, au sein de la collectivité régionale, en vue d'une approche transversale de la préservation de la biodiversité.

Par ailleurs, la Région peut aussi montrer l'exemple, dans ses domaines de compétences, en prenant en compte la biodiversité en amont de tout projet qu'elle décide de mettre en œuvre ou de financer.

Enfin, il s'agit d'intégrer cette problématique dans les pratiques des agents de la collectivité et dans la gestion de son patrimoine (Lycées, Chaumont...).

LA DEMARCHE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE REGIONALE

Il vous est proposé d'engager l'élaboration de cette stratégie régionale pour la biodiversité en transversalité et en concertation avec les acteurs régionaux (CESR, associations naturalistes, Parcs Naturels Régionaux, Conservatoires, Conseils généraux, agglomérations...). Un Comité de pilotage rassemblera l'ensemble des Vice-présidents concernés.

L'objectif est de vous présenter, pour la session de Mars 2011, un rapport comprenant :

- ✚ Les enjeux de la biodiversité pour la Région Centre
- ✚ Un diagnostic de la Biodiversité en région
- ✚ Une Stratégie régionale et des cadres d'intervention en faveur de la préservation de la biodiversité de la Région Centre

L'élaboration de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité doit être l'occasion de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la prise en compte de la biodiversité. Au-delà de la protection d'une espèce ou d'un habitat remarquable, il s'agit aussi de faire prendre conscience des services rendus par la biodiversité dans notre quotidien et du potentiel de développement économique qu'elle représente, dans ses applications en matière de recherche, d'innovation et de médecine.

En cohérence avec les méthodes et les principes que nous avons fixés dans notre Agenda 21, en articulation étroite avec le travail que nous venons d'engager dans l'élaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire, notre collectivité régionale doit s'engager en faveur de la biodiversité qui nous entoure. Elle constitue aujourd'hui un terrain d'innovation technologique, une réponse du vivant aux évolutions des effets du changement accéléré d'usage des sols et du climat. Elle sera demain un élément nouveau dans les stratégies de développement des entreprises, à l'instar de l'énergie.

Pour répondre à ces enjeux, il convient de davantage connaître la biodiversité qui nous entoure, d'engager des actions de sensibilisation et de préservation, mais aussi de développer une politique de valorisation. C'est en ce sens que je vous propose donc de lancer aujourd'hui le processus d'élaboration d'une stratégie régionale pour la biodiversité.

François BONNEAU